



2022.04115



Monsieur
Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Chef du Département des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Notre réf. ES/MT

Date - 5 OCT. 2022

Consultation – Modification de la loi sur la TVA et modification de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté sur le projet cité sous rubrique et vous communique ci-après sa détermination.

Un signalement des entreprises individuelles qui déclarent au moins 100'000 fr. de chiffre d'affaires annuel à la TVA est souhaité par les autorités valaisannes concernées depuis le rehaussement du seuil d'assujettissement à la TVA. Pour cette raison, les modifications de la loi sur la TVA et de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises projetées sont accueillies favorablement, ce d'autant plus que la solution retenue respecte le principe de proportionnalité puisque le montant déclaré à la TVA restera secret.

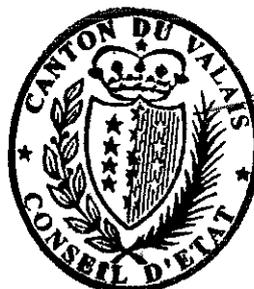
Nous relevons toutefois que le rapport explicatif accompagnant le projet soumis en consultation ne traite pas clairement de la possibilité de coupler le nouvel indicateur avec le caractère additionnel d'activité économique selon la Nomenclature générale des activités économiques (code NOGA) figurant également au registre IDE (art. 9 al. 1 let. b de l'ordonnance du 26 janvier 2011 sur le numéro d'identification des entreprises [OIDE ; RS 431.031]), afin d'exclure du signalement les membres des professions libérales et les agriculteurs libérés de l'obligation d'inscription au registre du commerce lorsqu'ils n'exploitent pas une entreprise en la forme commerciale (art. 931 al. 1 2^e phrase CO). Il apparaît en effet indispensable de mettre en œuvre un tel procédé dans le but d'épargner aux offices cantonaux du registre du commerce un travail considérable et chronophage de tri des entreprises soumises à l'obligation d'inscription au registre du commerce.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à vernehmlassungen@estv.admin.ch

